

N = le 10/6/2022

Bordeaux-Cauderan, le 04 mai 2022

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04/05/2022**  
108/120 RUE MAC CARTHY  
33200 BORDEAUX-CAUDERAN  
N° IMMATRICULATION : AA6544001

L'an deux mille vingt-deux, le quatre mai à 18h00, les copropriétaires de la Résidence **PARC RAYMOND POINCARE** convoqués par lettre recommandée avec avis de réception adressée par le Syndic CABINET BORE, se sont réunis en assemblée générale Salle PAROISE SAINT-AMAND 173 Avenue Louis Barthou 33200 Bordeaux-Cauderan.

Avant la séance, les Copropriétaires présents et les mandataires signent la Feuille de présence.

L'Assemblée Générale procède à la composition du bureau :

---

**RESOLUTION 1 : Désignation du Président de séance**

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *charges communes generales*



MME BRUFFAERTS Anne-Marie a été élu(e) président de séance.

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour :** 97 copropriétaires représentant 47773 / 47773 tantièmes

**Se sont abstenus :** 2 copropriétaires représentant 1028 / 49343 tantièmes

MME MORTAGNE Lucienne (476), M PICHON Julien (552)

**Est défaillant :** 1 copropriétaire représentant 542 / 49343 tantièmes (Vote par correspondance)

MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 47773 / 47773 tantièmes.**

---

**RESOLUTION 2 : Désignation d'un scrutateur**

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *charges communes generales*



M TREILLE Jean-Yves a été élu(e) scrutateur de séance.

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour :** 95 copropriétaires représentant 47646 / 47646 tantièmes

**S'est abstenu :** 1 copropriétaire représentant 552 / 49343 tantièmes

M PICHON Julien (552)

**Est défaillant :** 2 copropriétaire représentant 1145 / 49343 tantièmes (Vote par correspondance)

MME LECONTE Yvette (603) ; MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 47646/47646 tantièmes.**

*Treille*

*du B*



551

**RESOLUTION 3 : Désignation du Secrétaire de séance. Le rapport d'activité du Conseil Syndical est joint à la convocation.**

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes générales*

MR SIROP Stéphane a été élu(e) secrétaire de séance.

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour :** 97 copropriétaires représentant 47229 / 47229 tantièmes

**S'est abstenu :** 1 copropriétaire représentant 552 / 49343 tantièmes

M PICHON Julien (552)

**Sont défailnants :** 2 copropriétaires représentant 1562 / 49343 tantièmes (Vote par correspondance)

IND- DESCAMPS Josette (1020), MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 47229/ 47229 tantièmes.**

La séance est ouverte à : 18h30.

Présent(s) représenté(s)	et 100 copropriétaire(s)	Représentant 49343 / 99584 tantièmes
Dont votant(s) correspondance	par 45 copropriétaire(s)	Représentant 22123 / 99584 tantièmes
Absent(s)	106 copropriétaire(s)	Représentant 50241 / 99584 tantièmes

*Liste des absents*

M AGUEBET CHEMS Farid (417), M/ME ALMARCHA Francisque (532), M. AMRANE Nicolas (363), MLE AUDRAN Coralie Emeline (417), SCI BANANAMAC (323), M/ME BAUDOIN Jean-Michel (572), MLE BEAUVAIS Céline (469), M/ME BELKAZIZ Yassine (591), SCI BELLABYS (417), M BENABEN David (478), M BESANCON Benjamin (478), MME BILLEBOT Marie-Noëlle (537), MME BONHUR Alice (537), M BORDES Christian (141), M BOURDAIS Jérôme (478), M/ME BOURDON Jérémie (488), M. BROUT François (478), SARL BYZANCE (488), M.&MME CAHUZAC / DAGOIS Romain / Margaux (478), M/ME CAPDEPUY Bernard (417), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTRO Evelyne (417), MME CONTU Mariette (600), M/ME CORVELEYN / ZENG Sylvain et Xiangyidai (488), M COUMBA Olivier (562), IND- CRESPIY Paule (2715), M CUQUEMELLE Arnaud (488), M&ME D'ROZA Pierre (417), MME DARMON Ginette (417), INDIV DEGOIS Maryna (591), MME DESSAINT Sabrina (417), MME DESTANDAU Marie-Noëlle (532), M/ME DESWARTE Patrick (478), M DONGEY Xavier (417) représenté(e) par DONGEY Lucie, MME DUBO Agnès (538), MME DUMEN Christine (69), IND. DUVERT Michel (540), INDIV EMMERICH / DUVERT Pauline (540), IND- ETCHEVERRY Anna (52), M FABIEN Christophe (537), MME FAVREAU Laurence (478), M FONTAINE Roger (472), MME FORTIN Aurélie (417), M/ME GAUCHON (488), M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478), M/ME GRELEE Nicolas (488), M/ME GROGUELIN-BESNARD / CHAUGNY Marc et Cécile (478), MME GROSSIER Danielle (478), M/ME GUILLOT Alain (417), IND- HERNANDEZ Marcelle (530), IND. INDIVISION JOSEPHINE (478), MME JEANDREAU Dominique (600), MME KLOTZ Catherine (550), MME LALANNE Anne Marie (417), M. LASTERNAS Yves (417), MME LAUDOU Catherine (543), M LAURENT Jean-François (54), MME LEGLISE Géraldine (417), SAS LG DEVELOPPEMENT (546), M/ME LINTZ Pierre (476), M&ME LOPEZ Alain (478), SCI LOUISE (314), MME MANCIET Françoise (54), M/ME MANDEL / VO Laurent et Thi-Thai (607), M MARCADE Jean-Paul (601), M MARCADE Jean-François (106), MME MARTIN Huguette (1083), M MARTIN Henri (417), IND MEES Jacqueline (417), IND- MELLET Michèle

*Josette*

*Am3*

(315), M MONGINET Vincent (478), MME MOUCHET Sophie (836), MLE MOURISSET Mélanie (417), IND NICOLAS Gérard (532), M/ML PEIX / CHAZEAU Jean-David et Julie (490), MME PERON Véronique (417), M/ME PEROTIN Jean-François (75), M PEYDIERE Dominique (57), MME PIHAUT-FONTAINE Nicole (478), M POURCEL Jean-Christophe (417), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), MLE QUERRIOUX Christelle (478), M./MME RAPHAELL / BONNET Charles-Edouard (478), M RECURT Jean-Pierre (352), M RIBEYRE Michel (417), M/ME RICCI Louis (417), M RICHARDSON Jean-Hugues (488), MLE RICHERT Julie (488), M/ME ROBERT Paul (478), M. RODIER Jean-François (404), MME ROIGNANT Camille (417), MME ROUAM Christiane (538), MME ROUDES Nathalie (476), MME SAIS Françoise (488), M/ME SAURINA Daniel (471), M SAUX Franck (417), MRS SCI LA LOUDUNAISE (530), M/ME SHEMSHIRI Charles (476), MME SIMON Anne-Marie (478), M/ME TALE / MERIC Petrit et Ginette (488), M. VALENTIN Thibault (619), M/ME VERMENOUEZE Marc (537), M/ME VERMOTE Jacques (540), MME VIGER Laëtitia (417), M. VIGNEAUX Vincent (478), M/ME VILLIERS Julien (616)

#### Liste des présents

M. AFONSO BARBOSA André (417), MLE ALLAIN Frédérique (417), MME ARNAUDEAU Monique (417), M BALLANGER Grégory (544), MLE BALZARINI Stéphanie (406), M. BARDIN Benoît (538), MME BAUDIN Christiane (553), M/ML BENAZECH/LAGRASSE Romain et Claire (488), M BERNEDE Jean (545), M./MME BLAIX Suibhne (538), IND-BOUSQUET/DUBOURDIEU Yvette (551), M. BRASSEUR Stéphane (545), MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), M/ME BURGAUD CHAPELET Jean-Henri (544), M CADET Pierre (478), M./MME CARLSEN Jean (476), M/ME CARTAU Alain (417), M./MME CHAGNON / LANUSSE Christophe et Céline (417), M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), INDIV CHAUVE Annick (604), MME COUAILLAC M.Ange (538), MME COUPRIE Eveline (453), MME COUPRIE Eveline (518), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothee (542), M DAVIDOFF Philippe (286), M DEGLIN Esther (480), M DELAS Arnaud (476), M/ME DELLA BIANCA Claude (607), IND- DESCAMPS Josette (1020), M DESCAMPS J.Christophe (143), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME ELIES France (490), MME FORT Monique (599), M GALY Aurélien (417), MME GARCIA Valérie (530), MME GARIN Lucette (1012), MME GRENIER Bérengère (478), M/ME HURVOIS Jean-Marc (534), M. JACQUEMOUD-COLLET Jean-Marie (536), MME JALLAIS Christelle (490), M/ME JEAN JACQUES Michel (539), MME JOVER Christiane (417), SCI/ LA BANANE (409), MME LABOUILLE Marie (11), M LACHEZE Pierre (417), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), MME LARREY Micheline (417), M/ME LARREY Micheline et Alain (67), MME LASSERRE Jeanine (964), MME LCONTE Yvette (603), M/ME LEFEVRE Philippe (481), MME LEMASSON Monique (542), SCI/ LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (53), SCI LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (471), M./MME SCI LES DAUPHINS représenté(e) par SAURINA Rosita (58), M/ME LEVEQUE Médéric (538), M/ME LONGIN Cyril (531), SCI MAC CARTHY (MICHEAU) (350), MME MANSART-GOUGE Edith (417), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), M. MAUVIOT Gilles (475), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), M MIRIEU DE LABARRE Serge (417), M/ME MIRMONT Alphonse (1016), MME MIRMONT Mylène (535), M/ME MORENO Alain (417), MME MORTAGNE Lucienne (476), M MUET Brice (488), MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488), M NAY Pierre (468), M/ME OUALI Mustapha (529), MME PARCELIER Muriel (490), MME PASSICOS Claudine (488), M./MME PELISSE DU RAUSAS Cyrille (604), MME PELOUX Josette (602), MME PETIT Anne-Marie (478), MME PEYDIERE Florence (590), M/ME PEYRUSEIGT Hervé (595), M PICHON Julien (552), IND- PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537), M/ME PROSTDUMONT Grégory (540), M./MME REGENT Arnaud (488), M ROUX Olivier Louis (486), MLE SAUVIN Marie-Pierre (624), SCI- SCI DU PEYRILLAT (537), M SEILHEAN Xavier

Lorelle

(417), M SENEÉ Laurent (417), MLE SIMONELLI Sophie (478), MME STRADIOTTO Laure (417), MME TABUTEAU Sophie (417), MME TACAÏLLE Yvette (417), MLE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MME VIALADE Monique (658), MME VIDEAU Monique (478)

Les Copropriétaires délibèrent sur l'ordre du jour suivant :

---

**RESOLUTION 4 : Examen et approbation des comptes charges courantes de l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021** ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : charges communes générales

L'Assemblée Générale après examen, approuve les comptes charges courantes de l'exercice du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 selon les annexes comptables jointes à la convocation pour un montant de 392 247.47 €. Le vote est le suivant :

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour :** 85 copropriétaires représentant 42354 / 45115 tantièmes

**Ont voté contre :** 7 copropriétaires représentant 2761 / 45115 tantièmes

MME COUAILLAC M. Ange (538) représenté(e) par M ROUX Olivier Louis, MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), IND- DESCAMPS Josette (1020), M DESCAMPS J. Christophe (143), SCI/ LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (53), SCI LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (471), M./MME SCI LES DAUPHINS représenté(e) par SAURINA Rosita (58)

**Se sont abstenus :** 7 copropriétaires représentant 3686 / 49343 tantièmes

MME ARNAUDEAU Monique (417) représenté(e) par MME MUNY Martine, M/ME LEFEVRE Philippe (481), MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, MME PELOUX Josette (602) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (552), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

**Est défaillant :** 1 copropriétaire représentant 542 / 49343 tantièmes (Vote par correspondance)

MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 42354 / 45115 tantièmes.**

**Est arrivé en cours de séance :** MME QUERRIOUX Christelle (478)

La feuille de présence fait désormais référence à 49821 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 99584 tantièmes.

---

**RESOLUTION 5 : Examen et approbation des comptes charges travaux de l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021** ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : charges communes générales

L'Assemblée Générale après examen, approuve les comptes charges travaux de l'exercice du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 selon les annexes comptables jointes à la convocation pour un montant de 15 891.26 €. Le vote est le suivant :

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour :** 89 copropriétaires représentant 44450 / 48246 tantièmes

*Christelle*

**Ont voté contre** : 9 copropriétaires représentant 3796 / 48246 tantièmes  
M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), MME COUAILLAC M. Ange (538)  
représenté(e) par M ROUX Olivier Louis, MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), IND-  
DESCAMPS Josette (1020), M DESCAMPS J.Christophe (143), SCI/ LES DAUPHINS  
MME Rosita SAURINA (53), SCI LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (471),  
M./MME SCI LES DAUPHINS représenté(e) par SAURINA Rosita (58),  
**Se sont abstenus** : 2 copropriétaires représentant 1033 / 49821 tantièmes  
M/ME LEFEVRE Philippe (481), M PICHON Julien (552)  
**Est défaillant** : 1 copropriétaire représentant 542 / 49821 tantièmes (Vote par correspondance)  
MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 44450 / 48246 tantièmes.**

---

**RESOLUTION 6 : Désignation du Syndic et vote de son contrat de mandat. ✗**  
**Candidature du Cabinet BORE**

Majorité : Article 25 – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale désigne comme Syndic la Sarl CABINET BORE au capital de 16 465 €, immatriculée au RCS de Bordeaux n° 485339576, titulaire des cartes professionnelles gestion et transactions n° CPI 3301 2018 000 034 367 ayant son siège social au 3/4 Place Charles Gruet à Bordeaux, représentée par Messieurs Laurent MEDEVILLE ou Stéphane SIROP à compter du 04/05/2022 pour finir le 30/06/2023 au maximum, approuve son contrat barème honoraires joint à la convocation dont la gestion courante est calculée pour une période de 12 mois correspondant à l'exercice en cours soit du 1/01/2022 au 31/12/2022 pour un montant de 30 603.00 € TTC.

Dans la mesure où une Assemblée Générale valide et définitive redésigne le même syndic avant la date d'expiration du présent contrat, ce dernier cessera de plein droit.

L'Assemblée Générale donne mandat au Président de séance pour signer le contrat de mandat du Syndic au nom du Syndicat.

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 87 copropriétaires représentant 43332 / 99584 tantièmes  
**Ont voté contre** : 9 copropriétaires représentant 3850 / 99584 tantièmes  
**Se sont abstenus** : 4 copropriétaires représentant 2097 / 99584 tantièmes  
**Est défaillant** : 1 copropriétaire représentant 542 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

**La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.**

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

---

**RESOLUTION 6.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)**

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 74 copropriétaires représentant 36443 / 39273 tantièmes  
**Ont voté contre** : 8 copropriétaires représentant 2830 / 39273 tantièmes  
MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DESCAMPS J.Christophe (143), M/ME  
LEFEVRE Philippe (481), SCI/ LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (53), SCI LES

*Ereille*

*551* *JMB*

DAUPHINS MME Rosita SAURINA (471), M./MME SCI LES DAUPHINS représenté(e) par SAURINA Rosita (58),  
MME MUNY Martine (488), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

**Se sont abstenus** : 2 copropriétaires représentant 1128 / 50299 tantièmes

MME COUAILLAC M. Ange (538) représenté(e) par M ROUX Olivier Louis, MME PEYDIERE Florence (590)

**Non exprimés** : 17 copropriétaires représentant 9356 / 50299 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), M.&MME CAHUZAC / DAGOIS Romain / Margaux (478), M DANDINE Bertrand (490), M DELAS Arnaud (476), IND-DESCAMPS Josette (1020), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME GARCIA Valérie (530), MME GRENIER Bérengère (478), M/MME JEAN JACQUES Michel (539), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), MME LASSERRE Jeanine (964), MME LECONTE Yvette (603), M NAY Pierre (468), MME PARCELIER Muriel (490), M PICHON Julien (552), MLE SIMONELLI Sophie (478), MLE TIMON Christina (417)

**Est défaillant** : 1 copropriétaire représentant 542 / 50299 tantièmes (Vote par correspondance)  
MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 36443 / 39273 tantièmes.**

**Est arrivé en cours de séance** : M.&MME CAHUZAC / DAGOIS Romain / Margaux (478)  
*La feuille de présence fait désormais référence à 50299 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 99584 tantièmes.*

---

**RESOLUTION 7 : Candidature de M. PROST DUMONT au Conseil Syndical**

Majorité : Article 25 – Base de répartition : *charges communes generales*



M. PROST-DUMONT Grégory est candidat(e).

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 87 copropriétaires représentant 42390 / 99584 tantièmes

**A voté contre** : 1 copropriétaire représentant 406 / 99584 tantièmes

**Se sont abstenus** : 13 copropriétaires représentant 6961 / 99584 tantièmes

**Est défaillant** : 1 copropriétaire représentant 542 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

**La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.**

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

---

**RESOLUTION 7.1 : Élection de M. PROST-DUMONT Grégory - Deuxième vote à la majorité simple (article 24)**

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*

M. PROST-DUMONT Grégory est candidat(e).



**Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 81 copropriétaires représentant 38950 / 39356 tantièmes

**A voté contre** : 1 copropriétaire représentant 406 / 39356 tantièmes

MLE BALZARINI Stéphanie (406)

*Freille*

*Sub*  
*551*

**Se sont abstenus** : 13 copropriétaires représentant 6961 / 50299 tantièmes

M/ML BENAZECH/LAGRASSE Romain et Claire (488) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M./MME CHAGNON / LANUSSE Christophe et Céline (417), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME GRENIER Bérengère (478), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), M/ME LEFEVRE Philippe (481), M/ME MIRMONT Alphonse (1016), MME MIRMONT Mylène (535), M/ME OUALI Mustapha (529), MME PARCELIER Muriel (490), MME PELOUX Josette (602) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (552), M SEILHEAN Xavier (417)

**Est défaillant** : 7 copropriétaire représentant 3982 / 50299 tantièmes (Vote par correspondance)

MME LEMASSON Monique (542), M DANDINE Bertrand (490), M DELAS Arnaud (476), MME LECONTE Yvette (603), MME PARCELIER Muriel (490), MME LASSERRE Jeanine (964), MLE TIMON Christina (417),

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 38950 / 39356 tantièmes.**

---

### **RESOLUTION 8 : Candidature de Mme PETIT au Conseil Syndical**

Majorité : Article 25 – Base de répartition : charges communes générales



MME PETIT Anne-Marie est candidat(e).

#### **Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 28 copropriétaires représentant 14146 / 99584 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), M BALLANGER Grégory (544) représenté(e) par IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothee, M BERNEDE Jean (545), M/ME BURGAUD CHAPELET Jean-Henri (544), M CADET Pierre (478), M/ME CARTAU Alain (417), MME COUPRIE Eveline (453) représenté(e) par M. COUPRIE alain, MME COUPRIE Eveline (518) représenté(e) par M. COUPRIE alain, M DANDINE Bertrand (490), IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothee (542), M/ME DELLA BIANCA Claude (607) représenté(e) par M/ME BURGAUD CHAPELET Jean-Henri, MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par M/ME LARREY Micheline et Alain, MME JOVER Christiane (417), SCI/ LA BANANE (409) représenté(e) par MME PETIT Anne-Marie, M/ME LARREY Micheline et Alain (67), MME LASSERRE Jeanine (964), M/ME LEFEVRE Philippe (481), M MIRIEU DE LABARRE Serge (417), M/ME MORENO Alain (417), MME MORTAGNE Lucienne (476), M MUET Brice (488), M NAY Pierre (468), M/ME OUALI Mustapha (529), MME PETIT Anne-Marie (478), M/ME PEYRUSEIGT Hervé (595), M SENEÉ Laurent (417), MLE SIMONELLI Sophie (478), MME VIDEAU Monique (478)

**Ont voté contre** : 43 copropriétaires représentant 19792 / 99584 tantièmes

**Se sont abstenus** : 28 copropriétaires représentant 14811 / 99584 tantièmes

MLLE ALLAIN Frédérique (417) représenté(e) par M ROUX Olivier Louis, M. BARDIN Benoît (538), M/ML BENAZECH/LAGRASSE Romain et Claire (488) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), M./MME CHAGNON / LANUSSE Christophe et Céline (417), INDIV CHAUVE Annick (604), M DELAS Arnaud (476), IND- DESCAMPS Josette (1020), M. DUVERGER Jean-Louis (478), M GALY Aurélien (417) représenté(e) par M. pallud eric, MME GRENIER Bérengère (478), M/ME HURVOIS Jean-Marc (534), M LACHEZE Pierre (417) représenté(e) par INDIV CHAUVE Annick, MME LAGABRIELLE Sylvie (478), M. MAUVIOT Gilles (475), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), M/ME MIRMONT Alphonse (1016), MME MIRMONT Mylène (535), M./MME PELISSE DU RAUSAS Cyrille (604), MME

521

PELOUX Josette (602) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (552), IND- PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537), M./MME REGENT Arnaud (488) représenté(e) par MME BRUFFAERTS Anne-Marie, M ROUX Olivier Louis (486), M SEILHEAN Xavier (417), MME STRADIOTTO Laure (417), MME TABUTEAU Sophie (417), M TREILLE Jean-Yves (478)

**Sont défailants** : 2 copropriétaires représentant 1072 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

MME GARCIA Valérie (530), MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 14146 tantièmes.**

---

### **RESOLUTION 9 : Candidature de Mme REGENT au Conseil Syndical**

Majorité : *Article 25* – Base de répartition : *charges communes generales*



MME REGENT est candidat(e).

#### **Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 79 copropriétaires représentant 38504 / 99584 tantièmes

**Ont voté contre** : 3 copropriétaires représentant 1293 / 99584 tantièmes

**Se sont abstenus** : 18 copropriétaires représentant 9430 / 99584 tantièmes

**Sont défailants** : 2 copropriétaires représentant 1072 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

**La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.**

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

---

### **RESOLUTION 9.1 : Élection de MME REGENT - Deuxième vote à la majorité simple (article 24)**



Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *charges communes generales*

MME REGENT est candidat(e).

#### **Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 76 copropriétaires représentant 37121 / 38537 tantièmes

**Ont voté contre** : 3 copropriétaires représentant 1416 / 38537 tantièmes

SCI/ LA BANANE (409) représenté(e) par MME PETIT Anne-Marie, MME PETIT Anne-Marie (478) ; M/ME OUALI Mustapha (529)

**Se sont abstenus** : 16 copropriétaires représentant 8388 / 50299 tantièmes

M BALLANGER Grégory (544) représenté(e) par IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothee, M/ML BENAZECH/LAGRASSE Romain et Claire (488) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M./MME CHAGNON / LANUSSE Christophe et Céline (417), IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothee (542), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME ELIES France (490), MME GRENIER Bérengère (478), MME JOVER Christiane (417), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), M/ME LEFEVRE Philippe (481), M/ME MIRMONT Alphonse (1016), MME MIRMONT Mylène (535), MME MORTAGNE Lucienne (476), MME PELOUX Josette (602) représenté(e) par MME MUNY Martine, M SEILHEAN Xavier (417)

*Treille*

*501* *du 3*

**Sont défaillants** : 8 copropriétaires représentant 3903 / 50299 tantièmes (Vote par correspondance)

MME GARCIA Valérie (530), MME LEMASSON Monique (542) ; MLE TIMON Christina (417), MME PARCELIER Muriel (490), M PICHON Julien (552), MLE BALZARINI Stéphanie (406), M DELAS Arnaud (476), M DANDINE Bertrand (490),

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 37121/ 38537 tantièmes.**

---

**RESOLUTION 10 : Vote de la ratification de la résiliation du contrat ESPACES VERTS de PAYSAGES DES GRAVES.** ✗

Majorité : Article 25 – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale après examen décide de ratifier la résiliation du contrat d'espaces verts de PAYSAGES DES GRAVES.

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 93 copropriétaires représentant 45903 / 99584 tantièmes

**Ont voté contre** : 2 copropriétaires représentant 971 / 99584 tantièmes

**Se sont abstenus** : 6 copropriétaires représentant 2883 / 99584 tantièmes

**Est défaillant** : 1 copropriétaire représentant 542 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

**La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.**

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

---

**RESOLUTION 10.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)** ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 85 copropriétaires représentant 41641 / 42612 tantièmes

**A voté contre** : 2 copropriétaires représentant 971 / 42612 tantièmes

MME ELIES France (490), M/ME LEFEVRE Philippe (481)

**Se sont abstenus** : 2 copropriétaires représentant 946 / 50299 tantièmes

M/ME OUALI Mustapha (529), M SEILHEAN Xavier (417)

**Non exprimés** : 12 copropriétaires représentant 6199/ 50299 tantièmes

MLE BALZARINI Stéphanie (406), MME BAUDIN Christiane (553), M DANDINE Bertrand (490), M DELAS Arnaud (476), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME GRENIER Bérengère (478), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), MME LASSERRE Jeanine (964), M/ME MORENO Alain (417), MME PARCELIER Muriel (490), M PICHON Julien (552), MLE TIMON Christina (417)

**Est défaillant** : 1 copropriétaire représentant 542 / 49770 tantièmes (Vote par correspondance)

MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 41641 / 42612 tantièmes.**

---

*Exelle*

*551* *DMB*

**RESOLUTION 11 : Vote du choix du nouveau prestataire pour le contrat d'entretien des espaces verts, ci-jointes propositions des entreprises EVASION PAYSAGE, DROUILLARD, BRETTE.**

**Deux autres entreprises (BERTRAND ESPACES VERTS et TECHNIVERT) ont été consultées mais leur devis n'était pas cohérent.**

Majorité : *Titre*

**RESOLUTION 11.1 : Vote de la proposition de l'entreprise EVASION PAYSAGE.**

Majorité : *Article 25* – Base de répartition : *charges communes generales*



L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de voter le contrat d'entretien d'espaces verts de la société EVASION PAYSAGE selon les conditions et modalités suivantes :

- Montant de 27 786.77 € TTC selon devis joint à la convocation.
- Indexation annuelle contractuelle
- Modalités à la diligence du Conseil Syndical.
- Le montant de ces dépenses sera pris sur le budget des charges courantes de l'exercice en cours.
- L'Assemblée Générale demande au syndic d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en route de ce nouveau contrat.

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour :** 38 copropriétaires représentant 18523 / 99584 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), MME ARNAUDEAU Monique (417) représenté(e) par MME MUNY Martine, M BALLANGER Grégory (544) représenté(e) par IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothee, MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), M/ME BURGAUD CHAPELET Jean-Henri (544), M.&MME CAHUZAC / DAGOIS Romain / Margaux (478), M./MME CARLSEN Jean (476) représenté(e) par MME carlsen sophie , IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothee (542), M DEGLIN Esther (480), M DELAS Arnaud (476), M/ME DELLA BIANCA Claude (607) représenté(e) par M/ME BURGAUD CHAPELET Jean-Henri, MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), M. DUVERGER Jean-Louis (478), M GALY Aurélien (417) représenté(e) par M. pallud eric, MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par M/ME LARREY Micheline et Alain, M. JACQUEMOUD-COLLET Jean-Marie (536), SCI/ LA BANANE (409) représenté(e) par MME PETIT Anne-Marie, MME LARREY Micheline (417), M/ME LARREY Micheline et Alain (67), M/ME LONGIN Cyril (531), M. MAUVIOT Gilles (475), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), M MIRIEU DE LABARRE Serge (417), M/ME MORENO Alain (417), M MUET Brice (488), MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M NAY Pierre (468), MME PASSICOS Claudine (488) représenté(e) par MME TACAILLE Yvette, MME PELOUX Josette (602) représenté(e) par MME MUNY Martine, MME PETIT Anne-Marie (478), M./MME REGENT Arnaud (488) représenté(e) par MME BRUFFAERTS Anne-Marie, M SENEÉ Laurent (417), MME STRADIOTTO Laure (417), MME TACAILLE Yvette (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MLLE

*Treille*

*duB*

VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine, MME VIDEAU Monique (478)

**Ont voté contre** : 50 copropriétaires représentant 23907 / 99584 tantièmes

**Se sont abstenus** : 11 copropriétaires représentant 6252 / 99584 tantièmes

M/ME CARTAU Alain (417), M DANDINE Bertrand (490), MME ELIES France (490), MME JOVER Christiane (417), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), MME LASSERRE Jeanine (964), M/ME MIRMONT Alphonse (1016), MME MIRMONT Mylène (535), MME MORTAGNE Lucienne (476), M PICHON Julien (552), MLE TIMON Christina (417)

**Sont défaillants** : 3 copropriétaires représentant 1617 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

M BERNEDE Jean (545), MME GARCIA Valérie (530), MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 18523 tantièmes.**

### **RESOLUTION 11.2 : Vote de la proposition de l'entreprise DROUILLARD.**

Majorité : *Article 25* – Base de répartition : *charges communes générales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de voter le contrat d'entretien d'espaces verts de la société DROUILLARD selon les conditions et modalités suivantes :

- Montant de 26 400 € TTC selon devis joint à la convocation
- Indexation annuelle contractuelle.
- Modalités à la diligence du Conseil Syndical.
- Le montant de ces dépenses sera pris sur le budget des charges courantes de l'exercice en cours.
- L'Assemblée Générale demande au syndic d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en route de ce nouveau contrat.

### **Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 39 copropriétaires représentant 19114 / 99584 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), M/ME ALLAIN Frédérique (417) représenté(e) par M ROUX Olivier Louis, M BALLANGER Grégory (544) représenté(e) par IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothee, M. BARDIN Benoît (538), M. BRASSEUR Stéphane (545), M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), INDIV CHAUVE Annick (604), MME COUAILLAC M. Ange (538) représenté(e) par M ROUX Olivier Louis, MME COUPRIE Eveline (453) représenté(e) par M. COUPRIE alain, MME COUPRIE Eveline (518) représenté(e) par M. COUPRIE alain, IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothee (542), M DEGLIN Esther (480), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME FORT Monique (599), M GALY Aurélien (417) représenté(e) par M. pallud eric, MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par M/ME LARREY Micheline et Alain, M/ME HURVOIS Jean-Marc (534), M. JACQUEMOUD-COLLET Jean-Marie (536), MME JALLAIS Christelle (490), MME LABOUILLE Marie (11), M LACHEZE Pierre (417) représenté(e) par INDIV CHAUVE Annick, MME LARREY Micheline (417), M/ME LARREY Micheline et Alain (67), M/ME LEVEQUE Médéric (538), MME MANSART-GOUGE Edith (417), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), M. MAUVIOT Gilles (475), M MIRIEU DE LABARRE Serge (417), M./MME PELISSE DU RAUSAS Cyrille (604), IND- PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537), M/ME PROST-DUMONT Grégory (540), M/ME QUERRIOUX Christelle (478),

M ROUX Olivier Louis (486), MLE SAUVIN Marie-Pierre (624), SCI- SCI DU PEYRILLAT (537) représenté(e) par MLE SAUVIN Marie-Pierre, MLE SIMONELLI Sophie (478), MME STRADIOTTO Laure (417), MME TABUTEAU Sophie (417)

**Ont voté contre** : 45 copropriétaires représentant 21977 / 99584 tantièmes

**Se sont abstenus** : 14 copropriétaires représentant 7660 / 99584 tantièmes

M DANDINE Bertrand (490), MME ELIES France (490), MME JOVER Christiane (417), SCI/ LA BANANE (409) représenté(e) par MME PETIT Anne-Marie, MME LAGABRIELLE Sylvie (478), MME LASSERRE Jeanine (964), M/ME MIRMONT Alphonse (1016), MME MIRMONT Mylène (535), M/ME MORENO Alain (417), M NAY Pierre (468), M/ME OUALI Mustapha (529), MME PETIT Anne-Marie (478), M PICHON Julien (552), MLE TIMON Christina (417)

**Sont défailants** : 3 copropriétaires représentant 1548 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

MME GARCIA Valérie (530), MME LEMASSON Monique (542), MME MORTAGNE Lucienne (476)

**Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 19114 tantièmes.**

### **RESOLUTION 11.3 : Vote de la proposition de l'entreprise BRETTEES.**

Majorité : *Article 25* – Base de répartition : *charges communes generales*



L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de voter le contrat d'entretien d'espaces verts de la société BRETTEES selon les conditions et modalités suivantes :

- Montant de 26 286 € TTC selon devis joint à la convocation
- Indexation annuelle contractuelle.
- Modalités à la diligence du Conseil Syndical.
- Le montant de ces dépenses sera pris sur le budget des charges courantes de l'exercice en cours.
- L'Assemblée Générale demande au syndic d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en route de ce nouveau contrat.

### **Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 29 copropriétaires représentant 14811 / 99584 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), MLE BALZARINI Stéphanie (406), MME BAUDIN Christiane (553), M/ML BENAZECH/LAGRASSE Romain et Claire (488) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M BERNEDE Jean (545), M./MME BLAIX Suibhne (538) représenté(e) par MME BRUFFAERTS Anne-Marie, IND-BOUSQUET/DUBOURDIEU Yvette (551), M CADET Pierre (478), M/ME CARTAU Alain (417), M./MME CHAGNON / LANUSSE Christophe et Céline (417), M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME ELIES France (490), MME GARCIA Valérie (530), MME GRENIER Bérengère (478), M/ME JEAN JACQUES Michel (539), MME JOVER Christiane (417), MME LECONTE Yvette (603), M MIRIEU DE LABARRE Serge (417), M/ME MIRMONT Alphonse (1016), MME MIRMONT Mylène (535), MME MORTAGNE Lucienne (476), MME PARCELIER Muriel (490), MME PEYDIERE Florence (590), M/ME PEYRUSEIGT Hervé (595), M SEILHEAN Xavier (417), MLE SIMONELLI Sophie (478), MLE TIMON Christina (417)

**Ont voté contre** : 63 copropriétaires représentant 30161 / 99584 tantièmes

**Se sont abstenus** : 9 copropriétaires représentant 4785 / 99584 tantièmes

M DANDINE Bertrand (490), SCI/ LA BANANE (409) représenté(e) par MME PETIT Anne-Marie, MME LAGABRIELLE Sylvie (478), MME LASSERRE Jeanine (964), M/ME MORENO Alain (417), M NAY Pierre (468), M/ME OUALI Mustapha (529), MME PETIT Anne-Marie (478), M PICHON Julien (552)

**Est défaillant** : 1 copropriétaire représentant 542 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)  
MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 14811 tantièmes.**

**La présidente de séance constate le rejet de l'ensemble des propositions soumises au vote pour défaut de majorité. Néanmoins, ne pouvant pas se permettre de se retrouver sans contrat d'entretien des espaces verts, la présidente de séance propose de retenir celle qui a obtenu le plus de suffrage c'est-à-dire l'entreprise DROUILLARD ce qui a été accepté par l'assemblée générale.**

---

### **RESOLUTION 12 : Vote des travaux d'élagage**

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *charges communes générales*



L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de voter les travaux d'élagage selon les conditions et modalités suivantes :

- Enveloppe votée d'un montant de 6 228 € TTC sur la base du devis de l'entreprise MEDOC ELAGAGE selon devis joint à la convocation.
- Modalités à la diligence du Conseil Syndical.
- Le montant de ces travaux sera financé par le fonds travaux LOI ALUR.
- Un appel de fonds unique en tantièmes généraux sera fait par le Syndic pour commander les travaux pour les sommes ainsi votées.
- La date de l'appel de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de la totalité des dépenses votées vis à vis des copropriétaires.

### **Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 93 copropriétaires représentant 45815 / 47720 tantièmes

**Ont voté contre** : 4 copropriétaires représentant 1905 / 47720 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), M/ME LEFEVRE Philippe (481), M/ME MORENO Alain (417), MME PEYDIERE Florence (590)

**Se sont abstenus** : 4 copropriétaires représentant 2037 / 50299 tantièmes

M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), M/ME OUALI Mustapha (529), M PICHON Julien (552)

**Est défaillant** : 1 copropriétaire représentant 542 / 50299 tantièmes (Vote par correspondance)  
MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 45815 / 47720 tantièmes.**

---

### **RESOLUTION 13 : Vote de la mise en conformité de la chaufferie et des pompes de relevage avec une pose de bac de rétention.**

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *chauffage*



*Fouille*

551

*JunB*

L'Assemblée Générale en tantièmes chauffage après examen décide de voter les travaux de mise en conformité de la chaufferie suite à l'AUDIT de l'ICPE, des pompes de relevage et de la pose d'un bac de rétention selon les conditions et modalités suivantes :

- Enveloppe votée d'un montant de 19 100 € TTC selon devis joint à la convocation.
- Indexation, aléas de 5% au maximum
- Modalités à la diligence du Conseil Syndical.
- ces travaux seront financés par la provision votée à la résolution n°5 de l'Assemblée Générale du 30/06/2021.
- Le solde excédentaire de cette provision restera placé sur le livret B du Syndicat en attendant l'évolution de la conjoncture sur la hausse des prix.
- Le capital et les intérêts produits resteront acquis au Syndicat et en aucun cas une partie ou une quote-part ne pourra être demandée au Syndicat par un copropriétaire..

#### **Résultat du vote :**

**Ont voté pour :** 87 copropriétaires représentant 41043 / 43611 tantièmes

**Ont voté contre :** 5 copropriétaires représentant 2568 / 43611 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (406), MME D'AGNOLO Marie-Claude (467), IND-DESCAMPS Josette (883), M/ME LEFEVRE Philippe (406); SCI LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (471)

**Se sont abstenus :** 3 copropriétaires représentant 1350 / 46301 tantièmes

MME LAGABRIELLE Sylvie (467), M/ME MORENO Alain (406), M PICHON Julien (477)

**Sont défailants :** 2 copropriétaires représentant 1340 / 46301 tantièmes (Vote par correspondance)

MME LASSERRE Jeanine (873), MME LEMASSON Monique (467)

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 41043 / 43611 tantièmes.**

---

**RESOLUTION 14 : Vote de l'avenant du contrat de chauffage de DALKIA proposé par SCE. Cet avenant prévoit entre autre la mise en place d'un P4 pour réaliser les travaux d'équilibrage et remplacement des tés de réglages.**

Majorité : *Titre*

---

**RESOLUTION 14.1 : Vote de l'avenant n°2 avec travaux P4 solution n°1 (prévu initialement).** ✗

Majorité : *Article 25* – Base de répartition : *chauffage*

L'Assemblée Générale en tantièmes chauffage après examen décide de voter l'avenant de DALKIA selon les conditions et modalités suivantes :

- Avenant n°2 avec travaux P4 solution n°1 (prévu initialement).
- Le montant de ces dépenses sera financé par le budget des charges courantes sur l'exercice en cours.
- Indexation annuelle contractuelle.
- Modalités à la diligence du Conseil Syndical.
- L'Assemblée Générale demande au Syndic d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce nouvel avenant.

#### **Résultat du vote :**

**Ont voté pour :** 12 copropriétaires représentant 5983 / 92297 tantièmes

MME BAUDIN Christiane (542), M BERNEDE Jean (467), M CHAPON Lionel (477), M CHAPON Aimé (467), M DELAS Arnaud (465), MME LAGABRIELLE Sylvie (467), M

MIRIEU DE LABARRE Serge (406), M/ME MIRMONT Alphonse (873), MME MIRMONT Mylène (467), M NAY Pierre (406), M/ME OUALI Mustapha (467), MME PARCELIER Muriel (479)

**Ont voté contre** : 67 copropriétaires représentant 31830 / 92297 tantièmes

**Se sont abstenus** : 15 copropriétaires représentant 6681 / 92297 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (406), MLE BALZARINI Stéphanie (406), M/ME CARTAU Alain (406), M DANDINE Bertrand (479), M. DUVERGER Jean-Louis (467), MME GRENIER Bérengère (467), MME JALLAIS Christelle (479), M/ME JEAN JACQUES Michel (406), MME JOVER Christiane (406), MME MARINE-LARRUE Corinne (477), M/ME MORENO Alain (406), MME PEYDIERE Florence (526), M PICHON Julien (477), MLE SIMONELLI Sophie (467), MLE TIMON Christina (406)

**Sont défailants** : 3 copropriétaires représentant 1807 / 92297 tantièmes (Vote par correspondance)

MME GARCIA Valérie (467), MME LASSERRE Jeanine (873), MME LEMASSON Monique (467)

**Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 5983 tantièmes.**

**RESOLUTION 14.2 : Vote de l'avenant n°2 avec travaux P4 solution n°2 (proposée récemment).** ✗

Majorité : Article 25 – Base de répartition : *chauffage*

L'Assemblée Générale en tantièmes chauffage après examen décide de voter l'avenant de DALKIA selon les conditions et modalités suivantes :

- Avenant n°2 avec travaux P4 solution n°2 (proposé récemment).
- Le montant de ces dépenses sera financé par le budget des charges courantes sur l'exercice en cours.
- Indexation annuelle contractuelle.
- Modalités à la diligence du Conseil Syndical.
- L'Assemblée Générale demande au Syndic d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce nouvel avenant.

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 79 copropriétaires représentant 37348 / 92297 tantièmes

**Ont voté contre** : 6 copropriétaires représentant 3047 / 92297 tantièmes

**Se sont abstenus** : 10 copropriétaires représentant 4566 / 92297 tantièmes

**Sont défailants** : 2 copropriétaires représentant 1340 / 92297 tantièmes (Vote par correspondance)

**La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.**

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

**RESOLUTION 14.3 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)**

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *chauffage*

**Résultat du vote :**

*Forville*

*551* *AmB*

**Ont voté pour** : 75 copropriétaires représentant 35651 / 38698 tantièmes

**Ont voté contre** : 6 copropriétaires représentant 3047 / 38698 tantièmes

MME D'AGNOLO Marie-Claude (467), IND- DESCAMPS Josette (883), MME JALLAIS Christelle (479), M/ME LEFEVRE Philippe (406), M SEILHEAN Xavier (406), SCI LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (471)

**Se sont abstenus** : 3 copropriétaires représentant 1338 / 46301 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (406), M/ME CARTAU Alain (406), MME PEYDIERE Florence (526)

**Non exprimés** : 11 copropriétaires représentant 4925/ 46301 tantièmes

MLE BALZARINI Stéphanie (406), M DANDINE Bertrand (479), M DELAS Arnaud (465), M. DUVERGER Jean-Louis (467), MME GRENIER Bérengère (467), M/ME JEAN JACQUES Michel (406), MME LAGABRIELLE Sylvie (467), M/ME MORENO Alain (406), MME PARCELIER Muriel (479), M PICHON Julien (477), MLE TIMON Christina (406)

**Sont défailants** : 2 copropriétaires représentant 1340 / 46301 tantièmes (Vote par correspondance)

MME LASSERRE Jeanine (873), MME LEMASSON Monique (467)

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 35651 / 38698 tantièmes.**

---

**RESOLUTION 15 : Suite à la demande du Conseil Syndical : Vote de la fixation de la température contractuelle du chauffage à 20 degrés**

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *chauffage*



Suite à la demande du Conseil Syndical, l'Assemblée Générale en tantièmes chauffage après examen décide de fixer la température contractuelle du chauffage à 20°, aujourd'hui à 21°, conformément à l'avenant de DALKIA joint à la convocation mettant en évidence l'économie envisagée pour le Syndicat.

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 71 copropriétaires représentant 33591 / 45022 tantièmes

**Ont voté contre** : 23 copropriétaires représentant 11431/ 45022 tantièmes

M BALLANGER Grégory (467) représenté(e) par IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothee, M BERNEDE Jean (467), M. BRASSEUR Stéphane (477), M/ME BURGAUD CHAPELET Jean-Henri (467), MME D'AGNOLO Marie-Claude (467), IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothee (467), M DEGLIN Esther (406), M/ME DELLA BIANCA Claude (527) représenté(e) par M/ME BURGAUD CHAPELET Jean-Henri, IND- DESCAMPS Josette (883), MME ELIES France (479), M GALY Aurélien (406) représenté(e) par M. pallud eric, MME GARIN Lucette (885) représenté(e) par M/ME LARREY Micheline et Alain, MME JALLAIS Christelle (479), MME JOVER Christiane (406), SCI LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (471), M/ME LONGIN Cyril (467), MME MORTAGNE Lucienne (465), M MUET Brice (477), M./MME PELISSE DU RAUSAS Cyrille (527), MME PELOUX Josette (527) représenté(e) par MME MUNY Martine, MME QUERRIOUX Christelle (467), M SENEÉ Laurent (406), MME TABUTEAU Sophie (406)

**Se sont abstenus** : 2 copropriétaires représentant 812 / 46301 tantièmes

MME ALLAIN Frédérique (406) représenté(e) par M ROUX Olivier Louis, M/ME MORENO Alain (406)

**Est défaillant** : 1 copropriétaire représentant 467 / 46301 tantièmes (Vote par correspondance)

MME LEMASSON Monique (467)

*Agrella*

*551* *AmB*

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 33591 / 45022 tantièmes.

---

**RESOLUTION 16 : Vote de l'ajustement du budget prévisionnel de l'exercice en cours** ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : charges communes générales

L'Assemblée Générale vote l'ajustement du budget charges courantes de l'exercice en cours du 01/01/2022 au 31/12/2022 d'un montant supplémentaire de 26 670 €. Le nouveau budget sera donc porté à 416 670 €. L'augmentation du budget sera appliquée sur les appels de fonds du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2022. Il est précisé que la ligne budgétaire (T451) entretien nettoyage de la résidence est sous-évaluée. Il est espéré que les lignes excédentaires compenseront le déficit sur ce poste jusqu'à l'ajustement du budget.

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour :** 87 copropriétaires représentant 43162 / 45385 tantièmes

**Ont voté contre :** 6 copropriétaires représentant 2223 / 45385 tantièmes

MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), IND- DESCAMPS Josette (1020), M DESCAMPS J.Christophe (143), SCI/ LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (53), SCI LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (471), M./MME SCI LES DAUPHINS représenté(e) par SAURINA Rosita (58)

**Se sont abstenus :** 7 copropriétaires représentant 3408 / 50299 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), M./MME BLAIX Suibhne (538) représenté(e) par MME BRUFFAERTS Anne-Marie, M/ME CARTAU Alain (417), MME COUAILLAC M.Ange (538) représenté(e) par M ROUX Olivier Louis, M/ME MORENO Alain (417), M/ME OUALI Mustapha (529), M PICHON Julien (552)

**Sont défailants :** 2 copropriétaires représentant 1506 / 50299 tantièmes (Vote par correspondance)

MME LASSERRE Jeanine (964), MME LEMASSON Monique (542)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 43162 / 45385 tantièmes.

---

**RESOLUTION 17 : Examen et approbation du budget prévisionnel 2023 joint à la convocation pour l'exercice suivant** ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : charges communes générales

L'Assemblée Générale vote le budget charges courantes de l'exercice suivant soit du 01/01/2023 au 31/12/2023 joint à la convocation pour un montant de 411 670 € et autorise le Syndic à faire les quatre prochains appels de fonds sur la base de ce budget.

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour :** 86 copropriétaires représentant 42651 / 45355 tantièmes

**Ont voté contre :** 7 copropriétaires représentant 2704 / 45355 tantièmes

MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), IND- DESCAMPS Josette (1020), M DESCAMPS J.Christophe (143), M/ME LEFEVRE Philippe (481), SCI/ LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (53), SCI LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (471), M./MME SCI LES DAUPHINS représenté(e) par SAURINA Rosita (58)

**Se sont abstenus** : 5 copropriétaires représentant 2476 / 50299 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), M/ME CARTAU Alain (417), MME MUNY Martine (488), MME PELOUX Josette (602) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (552)

**Sont défailants** : 4 copropriétaires représentant 2468 / 50299 tantièmes (Vote par correspondance)

M BERNEDE Jean (545), MME LASSERRE Jeanine (964), MME LEMASSON Monique (542), M/ME MORENO Alain (417)

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 42651 / 45355 tantièmes.**

---

**RESOLUTION 18 : Vote de l'aménagement du local vélo et la mise en place d'arceaux dans les parties communes extérieures** ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes générales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de voter les travaux d'aménagement du local vélo et la mise en place d'arceaux dans les parties communes extérieures selon les conditions et modalités suivantes :

- Enveloppe votée d'un montant de 11 900 € TTC sur la base du devis de l'entreprise PAGNAT ADRIEN joint à la convocation.
- Indexation, aléas de 5% au maximum
- Modalités à la diligence du Conseil Syndical.
- Le montant de ces travaux sera financé par le fonds travaux LOI ALUR.
- Un appel de fonds unique en tantièmes généraux sera fait par le Syndic pour commander les travaux pour les sommes ainsi votées.
- La date de l'appel de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de la totalité des dépenses votées vis à vis des copropriétaires.

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 81 copropriétaires représentant 40374 / 45598 tantièmes

**Ont voté contre** : 12 copropriétaires représentant 5224 / 45598 tantièmes

M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), IND- DESCAMPS Josette (1020), M DESCAMPS J.Christophe (143), M/ME LEFEVRE Philippe (481), SCI/ LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (53), SCI LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (471), M./MME SCI LES DAUPHINS représenté(e) par SAURINA Rosita (58), MME PEYDIERE Florence (590), M SEILHEAN Xavier (417), MLE SIMONELLI Sophie (478)

**Se sont abstenus** : 7 copropriétaires représentant 3195 / 50299 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), M DELAS Arnaud (476), SCI/ LA BANANE (409) représenté(e) par MME PETIT Anne-Marie, MME LAGABRIELLE Sylvie (478), M/ME MORENO Alain (417), M NAY Pierre (468), MME GARCIA Valérie (530),

**Sont défailants** : 2 copropriétaires représentant 1506 / 50299 tantièmes (Vote par correspondance)

MME LASSERRE Jeanine (964), MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 40374 / 45598 tantièmes.**

---

**RESOLUTION 19 : Vote du cahier des charges à respecter pour le remplacement des stores bannes à installer.** ✗

*Onelle*

Majorité : *Article 25* – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide d'autoriser tous copropriétaires à remplacer leur store bannes aux conditions suivantes :

- Faire demande écrite au syndic ;

Ces toiles peuvent être commandées auprès de l'entreprise **SERVISUN** à Bordeaux-Lac : [contact@servisun.fr](mailto:contact@servisun.fr)

- Le store doit être fixé sur le mur et non sur le balcon du dessus.
- travaux faits à ses frais exclusifs et sous sa responsabilité ;
- que les travaux soient faits par un homme de l'art ou professionnel avec attestation d'assurance à produire au syndic (responsabilité civile et décennale)
- démonter à ses frais l'installation en cas de ravalement et traitement sol des balcons ;
- le propriétaire du lot restera responsable quoiqu'il arrive en cas d'inconvénient anormaux de voisinage si recours d'un voisin.

Il est demandé à chaque propriétaire qui souhaite remplacer son store de soumettre préalablement la demande au syndic pour obtenir les références couleurs qui sont en cours d'obtention.

### **Résultat du vote :**

**Ont voté pour :** 83 copropriétaires représentant 41046 / 99584 tantièmes

**Ont voté contre :** 8 copropriétaires représentant 3242 / 99584 tantièmes

**Se sont abstenus :** 9 copropriétaires représentant 4505 / 99584 tantièmes

**Sont défailants :** 2 copropriétaires représentant 1506 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

### **La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.**

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

### **RESOLUTION 19.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)**

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *charges communes generales*



### **Résultat du vote :**

**Ont voté pour :** 74 copropriétaires représentant 36728 / 39970 tantièmes

**Ont voté contre :** 8 copropriétaires représentant 3242 / 39970 tantièmes

MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), IND- DESCAMPS Josette (1020), M DESCAMPS J.Christophe (143), MME ELIES France (490), SCI/ LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (53), SCI LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (471), M./MME SCI LES DAUPHINS représenté(e) par SAURINA Rosita (58), M/ME OUALI Mustapha (529)

**Se sont abstenus :** 5 copropriétaires représentant 2452 / 49770 tantièmes

M./MME BLAIX Suibhne (538) représenté(e) par MME BRUFFAERTS Anne-Marie, MME COUAILLAC M.Ange (538) représenté(e) par M ROUX Olivier Louis, MME LAGABRIELLE Sylvie (478), M/ME LEFEVRE Philippe (481), M SEILHEAN Xavier (417)

**Non exprimés :** 13 copropriétaires représentant 6371 / 50299 tantièmes

MLE BALZARINI Stéphanie (406), MME BAUDIN Christiane (553), M BERNEDE Jean (545), M DANDINE Bertrand (490), M DELAS Arnaud (476), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME GARCIA Valérie (530), MME GRENIER Bérengère (478), M/ME

*Freille*

*551* *du3*

JEAN JACQUES Michel (539), M/ME MORENO Alain (417), MME PARCELIER Muriel (490), M PICHON Julien (552), MLE TIMON Christina (417)

**Sont défailants** : 2 copropriétaires représentant 1506 / 50299 tantièmes (Vote par correspondance)

MME LASSERRE Jeanine (964), MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 36728 / 39970 tantièmes.**

**RESOLUTION 20 : Vote de l'autorisation à donner à Mme SAUVIN pour le remplacement de la verrière avec mise en place d'un solatube.** ✗

Majorité : Article 25 – Base de répartition : *charges communes generales*

Suite à la demande de Mme SAUVIN jointe à la convocation, propriétaire du lot 675, l'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de voter l'autorisation à lui donner pour le remplacement de la verrière avec mise en place d'un solatube selon les conditions et modalités suivantes :

- travaux faits à ses frais exclusifs et sous sa responsabilité ;
- sous réserve d'autorisation administrative éventuelle si nécessaire ;
- que les travaux soient faits par un homme de l'art ou professionnel avec attestation d'assurance à produire au syndic (responsabilité civile et décennale)
- sous réserve d'accord et contrôle de l'architecte de l'immeuble aux frais du demandeur ;
- le propriétaire du lot restera responsable quoiqu'il arrive en cas d'inconvénient anormaux de voisinage si recours d'un voisin.

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 88 copropriétaires représentant 42933 / 99584 tantièmes

**Ont voté contre** : 4 copropriétaires représentant 1843 / 99584 tantièmes

**Se sont abstenus** : 9 copropriétaires représentant 4981 / 99584 tantièmes

**Est défaillant** : 1 copropriétaire représentant 542 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

**La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.**

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

**RESOLUTION 20.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)** ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour** : 79 copropriétaires représentant 38595 / 40021 tantièmes

**Ont voté contre** : 3 copropriétaires représentant 1426 / 40021 tantièmes

M CHAPON Lionel (488), SCI/ LA BANANE (409) représenté(e) par MME PETIT Anne-Marie, M/ME OUALI Mustapha (529)

**Se sont abstenus** : 5 copropriétaires représentant 2514 / 50299 tantièmes

M CHAPON Aimé (547), MME GARCIA Valérie (530), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), M/ME LEFEVRE Philippe (481), MME VIDEAU Monique (478)

**Non exprimés** : 14 copropriétaires représentant 7222 / 49770 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), MLE BALZARINI Stéphanie (406), MME BAUDIN Christiane (553), M BERNEDE Jean (545), M DANDINE Bertrand (490), M DELAS Arnaud (476), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME GRENIER Bérengère

*Foralle*

*55. Jus*

(478), M/ME JEAN JACQUES Michel (539), MME LASSERRE Jeanine (964), M/ME MORENO Alain (417), MME PARCELIER Muriel (490), M PICHON Julien (552), MLE TIMON Christina (417)

**Est défaillant :** 1 copropriétaire représentant 542 / 50299 tantièmes (Vote par correspondance)  
MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 38595 / 40021 tantièmes.**

**RESOLUTION 21 : Suite à la demande de MME TABUTEAU jointe à la convocation, vote de l'autorisation à lui donner pour la pose d'une climatisation.** ✗

Majorité : Article 25 – Base de répartition : charges communes générales

Suite à la demande de Mme TABUTEAU jointe à la convocation, l'Assemblée Générale en tantièmes généraux décide d'autoriser Mme TABUTEAU, propriétaire du lot 292, d'installer une climatisation dans ses locaux aux conditions suivantes :

- travaux faits à ses frais et sous sa responsabilité ;
- sous réserve d'autorisation administrative éventuelle si nécessaire ;
- que les travaux soient faits par un homme de l'art ou professionnel au moins pour la pose et la maintenance ;
- percement du mur porteur de diamètre de 60 à 80 mm et par homme de l'art professionnel sous réserve d'accord de l'architecte de l'immeuble ;
- groupe extérieur sur balcon et non sur le mur sur silents blocs avec pose discrète/non visible et ne dépassant pas la hauteur de balustre du balcon ;
- Pas de bruyance ou nuisances ne dépassant pas les nuisances prévues par la législation et en aucun cas plus de 50 décibels ;
- évacuation des eaux par condensation sans déversement extérieur mais récupération par bac ;
- démonter à ses frais l'installation en cas de ravalement et traitement sol des balcons ;
- le propriétaire du lot restera responsable quoiqu'il arrive en cas d'inconvénient anormaux de voisinage si recours d'un voisin.

Les copropriétaires ont entendu le questionnement du conseil syndical quant à l'installation de climatiseurs dans la résidence et surtout sur les normes de sécurité au niveau des colonnes montantes électriques qui ne sont pas calibrées pour alimenter des climatiseurs dans tous les appartements, avec le risque d'incendie dans ces colonnes. Une étude plus poussée et une sollicitation de l'ERDF doit être faite sur ce point.

**Résultat du vote :**

**Ont voté pour :** 30 copropriétaires représentant 14152 / 99584 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), M. BARDIN Benoît (538), MME BAUDIN Christiane (553), M/ML BENAZECH/LAGRASSE Romain et Claire (488) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M./MME BLAIX Suibhne (538) représenté(e) par MME BRUFFAERTS Anne-Marie, IND- BOUSQUET/DUBOURDIEU Yvette (551), M/ME CARTAU Alain (417), M./MME CHAGNON / LANUSSE Christophe et Céline (417), M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DELAS Arnaud (476), IND- DESCAMPS Josette (1020), M DESCAMPS J.Christophe (143), MME GRENIER Bérengère (478), SCI/ LA BANANE (409) représenté(e) par MME PETIT Anne-Marie, MME LAGABRIELLE Sylvie (478), SCI/ LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (53), SCI LES DAUPHINS MME Rosita

*Treille*

*AmB*

SAURINA (471), M./MME SCI LES DAUPHINS représenté(e) par SAURINA Rosita (58), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), M MIRIEU DE LABARRE Serge (417), M NAY Pierre (468), MME PARCELIER Muriel (490), MME PELOUX Josette (602) représenté(e) par MME MUNY Martine, MME PEYDIERE Florence (590), M/ME PEYRUSEIGT Hervé (595), IND- PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537), MME TABUTEAU Sophie (417), MME VIDEAU Monique (478)

**Ont voté contre :** 58 copropriétaires représentant 28763 / 99584 tantièmes

**Se sont abstenus :** 13 copropriétaires représentant 6842 / 99584 tantièmes

MLE BALZARINI Stéphanie (406), M BERNEDE Jean (545), M CADET Pierre (478), M.&MME CAHUZAC / DAGOIS Romain / Margaux (478), MME COUPRIE Eveline (453) représenté(e) par M. COUPRIE alain, MME COUPRIE Eveline (518) représenté(e) par M. COUPRIE alain, M DANDINE Bertrand (490), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME GARCIA Valérie (530), MME LASSERRE Jeanine (964), M/ME LEFEVRE Philippe (481), M./MME PELISSE DU RAUSAS Cyrille (604), MLE TIMON Christina (417)

**Est défaillant :** 1 copropriétaire représentant 542 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)  
MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 14152 tantièmes.**

---

**RESOLUTION 22 : Suite à la demande de M et MME BARDIN jointe à la convocation, vote de l'autorisation à leur donner pour l'installation d'un climatiseur dans leur appartement n°90 (entrée 114)** ✕

Majorité : Article 25 – Base de répartition : *charges communes générales*

Suite à la demande de M et MME BARDIN jointe à la convocation, l'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de les autoriser à installer un climatiseur dans leur appartement n° 90 situé ay 114 selon les conditions et modalités suivantes :

- travaux faits à leurs frais et sous leur responsabilité ;
- sous réserve d'autorisation administrative éventuelle si nécessaire ;
- que les travaux soient faits par un homme de l'art ou professionnel au moins pour la pose et la maintenance ;
- percement du mur porteur de diamètre de 60 à 80 mm et par homme de l'art professionnel sous réserve d'accord de l'architecte de l'immeuble avec une étanchéité pour éviter toute infiltration façade ;
- groupe extérieur sur balcon et non sur le mur sur silents blocs avec pose discrète/non visible et ne dépassant pas la hauteur de balustre du balcon ;
- Pas de bruyance ou nuisances ne dépassant pas les nuisances prévues par la législation et en aucun cas plus de 50 décibels ;
- évacuation des eaux par condensation sans déversement extérieur mais récupération par bac ;
- démonter à leurs frais l'installation en cas de ravalement et traitement sol des balcons ;
- les propriétaires du lot resteront responsables quoiqu'il arrive en cas d'inconvénient anormaux de voisinage si recours d'un voisin.

Les copropriétaires ont entendu le questionnement du conseil syndical quant à l'installation de climatiseurs dans la résidence et surtout sur les normes de sécurité au niveau des colonnes montantes électriques qui ne sont pas calibrées pour alimenter des climatiseurs dans tous les

*Freille*

appartements, avec le risque d'incendie dans ces colonnes. Une étude plus poussée et une sollicitation de l'ERDF doit être faite sur ce point.

### **Résultat du vote :**

**Ont voté pour :** 30 copropriétaires représentant 14152 / 99584 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), M. BARDIN Benoît (538), MME BAUDIN Christiane (553), M/ML BENAZECH/LAGRASSE Romain et Claire (488) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M./MME BLAIX Suibhne (538) représenté(e) par MME BRUFFAERTS Anne-Marie, IND- BOUSQUET/DUBOURDIEU Yvette (551), M/MME CARTAU Alain (417), M./MME CHAGNON / LANUSSE Christophe et Céline (417), M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DELAS Arnaud (476), IND- DESCAMPS Josette (1020), M DESCAMPS J.Christophe (143), MME GRENIER Bérengère (478), SCI/ LA BANANE (409) représenté(e) par MME PETIT Anne-Marie, MME LAGABRIELLE Sylvie (478), SCI/ LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (53), SCI LES DAUPHINS MME Rosita SAURINA (471), M./MME SCI LES DAUPHINS représenté(e) par SAURINA Rosita (58), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), M MIRIEU DE LABARRE Serge (417), M NAY Pierre (468), MME PARCELIER Muriel (490), MME PELOUX Josette (602) représenté(e) par MME MUNY Martine, MME PEYDIERE Florence (590), M/MME PEYRUSEIGT Hervé (595), IND- PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537), MME TABUTEAU Sophie (417), MME VIDEAU Monique (478)

**Ont voté contre :** 56 copropriétaires représentant 28127 / 99584 tantièmes

**Se sont abstenus :** 15 copropriétaires représentant 7478 / 99584 tantièmes

MLE BALZARINI Stéphanie (406), M BERNEDE Jean (545), M CADET Pierre (478), M.&MME CAHUZAC / DAGOIS Romain / Margaux (478), MME COUPRIE Eveline (453) représenté(e) par M. COUPRIE alain, MME COUPRIE Eveline (518) représenté(e) par M. COUPRIE alain, M DANDINE Bertrand (490), M DAVIDOFF Philippe (286) représenté(e) par M. raullet serge, M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME GARCIA Valérie (530), MME LASSERRE Jeanine (964), M/MME LEFEVRE Philippe (481), SCI MAC CARTHY (MICHEAU) (350) représenté(e) par M. raullet serge, M./MME PELISSE DU RAUSAS Cyrille (604), MLE TIMON Christina (417)

**Est défaillant :** 1 copropriétaire représentant 542 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)  
MME LEMASSON Monique (542)

**Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 14152 tantièmes.**

---

### **RESOLUTION 23 : POINTS DIVERS :**

Majorité : *SansVote*

#### Point sur la procédure à l'encontre de la société DAVITEC :

L'Assemblée Générale après avoir entendu les explications du Syndic et du Conseil Syndical prend acte du calendrier fixé par le tribunal :

- 10/09/2021 : Audience de mise en état pour les conclusions des défendeurs.
- 19/11/2021 : audience de mise en état pour les conclusions du demandeur.
- 04/02/2022 : audience de mise en état pour les conclusions des défendeurs.
- 25/03/2022 : audience de mise en état pour les conclusions du demandeur.
- 27/05/2022 : clôture (date butoir pour l'échange des pièces et conclusions).
- 28/06/2022 à 14h00 : collégiale.

*Treille*

*AMB*  
*551*

Point sur un estimatif des travaux de réfection des peintures intérieures et pose de dalles podotactiles :

L'Assemblée Générale après avoir entendu les explications du Syndic et du Conseil Syndical prend acte de l'estimatif de l'entreprise RTSO des travaux de réfection des peintures intérieures et de pose de dalles podotactiles. Un projet sera soumis au vote dans une prochaine Assemblée Générale. Cout estimatif de la réfection des peintures 170 000 €, cout estimatif des peintures de marches avec signalétique 30 000 €

Point sur la vente du garage lot 188 (n°147) :

Je soussigné Mme PIDANCIER Germaine Demeurant au 15 rue des Lilas 91330 Yerres ayant décidé, avec les autres copropriétaires de ce bien, de mettre en vente le garage lot No 147 entrée Arès (numéroté 188) pour la somme de 30 000€, demande que cette information soit portée à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale du 04/05/2022 Les personnes intéressées par cette achat pourront se mettre en rapport avec Monsieur Philippe Pidancier par mail au [phpidancier@gmail.com](mailto:phpidancier@gmail.com)

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h31.**

**Président**  
MME BRUFFAERTS



**Secrétaire**  
MR SIROP



**Scrutateur n°1**  
M TREILLE



## LE SYNDIC

Les copropriétaires absents et non représentés à l'Assemblée Générale, ainsi que ceux ayant voté contre l'une des décisions adoptée par cette Assemblée, ont reçu notification desdites décisions, par pli recommandé AR, en leur rappelant que « Conformément aux stipulations de l'article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété, il vous est ici rappelé que «les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de forclusion, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de DEUX MOIS à compter

de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic dans un délai d'UN MOIS à compter de la tenue de l'Assemblée Générale.

*Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 & 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent article. Le montant de l'amende civile dont est redevable, en application de l'article 32-1 du Nouveau Code de procédure civile, celui qui agit en justice de manière dilatoire ou abusive est de 150 € à 3 000 € lorsque cette action a pour objet de contester une décision d'assemblée générale concernant les travaux mentionnés au c de l'article 26. »*

*Z. Onieille*

*AMB*

*55*